

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 SEP. 2006

N° 3e/133-06

Service instructeur
Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Service consulté
Direction des Infrastructures
Routières et des Transports

**DECLASSEMENT DE DELAISSES PROVENANT DU DOMAINE PUBLIC
DEPARTEMENTAL**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'une part, d'approuver à EGLINGEN, le déclassement de délaissés de la R.D. 18 IV pour permettre leur aliénation aux propriétaires riverains et d'autre part, de prescrire à BANTZENHEIM, l'ouverture d'une enquête publique de déclassement d'un délaissé des R.D. 39 et 468 en vue de sa vente au propriétaire riverain.*

1°) R.D. 18 IV – Commune d'EGLINGEN

Dans sa séance du 13 avril 2006, votre Assemblée a adopté :

- ❖ le principe du déclassement de délaissés de la R.D. 18 IV à EGLINGEN en vue de leur vente aux propriétaires riverains ;
- ❖ l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière.

Aucune observation contraire à ce projet n'ayant été formulée au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée sur le territoire de la commune précitée du 6 juin au 22 juin 2006 inclus, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable quant au projet de déclassement de ces délaissés.

2°) R.D. 39 et 468 – Commune de BANTZENHEIM

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour formé par les R.D. 39 et R.D. 468 à BANTZENHEIM, le Département du Haut-Rhin prévoit la suppression de plusieurs accès sur la R.D. 39.

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 SEP. 2006

Parallèlement, la Société Immobilière AXALIA, bénéficiaire d'une promesse de vente sur une parcelle limitrophe, a établi un projet de construction d'un ensemble immobilier avec la réalisation d'une voirie qui pourra être intégrée dans le domaine public communal.

Le Département du Haut-Rhin a proposé à la Société AXALIA de rétablir l'accès aux parcelles à partir de la voie qui sera ainsi créée.

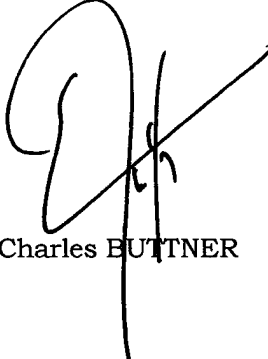
En contrepartie, la Société AXALIA demande au Département du Haut-Rhin la vente d'une parcelle de terrain d'environ 6,27 ares afin d'agrandir sa surface de construction.

Il semble souhaitable d'accéder à cette requête laquelle n'est pas préjudiciable pour le Département du Haut-Rhin, sous réserve au préalable de la réalisation d'une enquête publique de déclassement.

En conclusion, je vous propose :

- pour l'opération d'EGLINGEN, de m'autoriser à signer l'arrêté de déclassement dans le domaine privé départemental de délaissés de la R.D. 18 IV en vue de la vente aux propriétaires riverains ;
- pour l'opération de BANTZENHEIM, de m'autoriser à prescrire l'ouverture d'une enquête publique de déclassement d'un délaissé des R.D. 39 et 468 pour permettre son aliénation au propriétaire riverain.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTTNER